

Les assurances de voyages de L'Européenne d'Assurances

Nos contrats d'assurances sont spécialement étudiés pour la pratique de l'hélicoptère et du ski hors piste et bien sûr valables pour la plupart des séjours touristiques. Nous vous proposons 3 options vous offrant des garanties avant, pendant et après votre voyage.

Formule LEA 1 : Assurance annulation + bagages.

Formule LEA 2 : Assurance multirisque : annulation + frais de secours et de recherche en montagne + assistance rapatriement & frais médicaux + interruption de séjour + bagages + responsabilité civile.

Formule LEA 3 (50 euros / pers) : Frais de secours et de recherche en montagne + assistance rapatriement & frais médicaux

Assurance annulation « classique » (franchise de 3 % du montant du voyage avec minimum de 15 euros) :

L'assurance vous rembourse vos frais d'annulation liés à des raisons :

- Personnelles : la personne qui devait vous accompagner ou garder votre enfant n'est plus disponible pour cause de maladie ou d'accident grave, incendie ou cambriolage de votre domicile.
- Médicales : Décès, accident corporel important ou maladie grave de vous-même ou de l'un de vos proches (y compris rechute ou aggravation de maladies et d'accidents antérieurs), complication de grossesse.
- Professionnelles : Licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint, modification des dates de congés de votre employeur (franchise de 25%).

Option supplémentaire « Tout sauf » : L'Européenne d'assurances (LEA) rembourse à l'assuré les frais d'annulation restés à sa charge si son départ est empêché par un événement aléatoire, pouvant être justifié. Pas de franchise pour les raisons les plus fréquentes (Décès, Maladie, Accident). Franchise de 20% (avec minimum de 75 €) pour tout autre événement.

NB : sur toute réservation à plus de 100 jours du départ, les motifs d'acceptation d'annulation des couvertures « classique » et « Tout sauf » ne peuvent concerner que le décès ou une maladie grave non stabilisée de l'assuré, de son conjoint, de ses enfants fiscalement à charge.

Bagages : En cas de perte/destruction, vos bagages sont remboursés à hauteur de 1 200 €. Attention, le vol ou la perte de matériel sportif (tels que skis ou snowboards) n'est pris en compte par l'assureur seulement s'ils sont confiés à un transporteur.

Interruption de séjour : LEA vous rembourse vos prestations terrestres non utilisées en cas de maladie ou d'accident entraînant le rapatriement au prorata temporis.

Assistance rapatriement & frais médicaux : En cas d'accident survenu sur place, LEA assure :

- Vos frais médicaux et votre rapatriement à hauteur de 150 000 € (50 € de franchise).
- Votre rapatriement à votre domicile si vous êtes en état de quitter le centre médical.
- La prise en charge d'un billet aller/retour pour l'un de vos proches si votre hospitalisation sur place excède 7 jours.
- Les frais funéraires nécessaires au transport.

Frais de secours et de recherche en montagne : couverts à hauteur de 4000 € par personne et 6000 € par événement.

Responsabilité civile du voyageur : Dommages corporels (4 600 000 €) + dommages matériels (46 000 €) Franchise par dossier : 80 €

Les tarifs par personne :

Montant du voyage	Option 1	Option 2	Extension « Tout sauf »
De moins de 2 500 €	100 €	110 €	+ 20 €
De 2 501 € à 4 000 €	170 €	200 €	+ 40 €
De 4 001 € à 5 500 €	260 €	300 €	+ 50 €
De 5 501 € à 8 000 €	350 €	400 €	+ 60 €
De 8 001 € à 15 000 €	580 €	690 €	+ 80 €

Option 3 : 50 € par personne quel que soit le montant du voyage.

Ce résumé des garanties n'a pas de valeur contractuelle. Les conditions générales vous seront remises avec les documents de voyage ou lors de la souscription de votre assurance. Les garanties assurance assistance stipulées dans le présent document sont souscrites auprès de L'Européenne d'Assurances, contrat n° 7.905.298.